

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 04 décembre 2018
Salle des fêtes de Rumaucourt

Etaient présents :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil.

Monsieur Marc DERASSE, Délégué au comité syndical du SyMEA.

Monsieur Christian DORDAIN, Maire de Bugnicourt.

Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Départementale du Nord.

Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Monsieur Frédéric NIHOUS, Conseiller Régional des Hauts-de-France.

Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.

Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.

Monsieur Christian THIEVET, Maire de Vis-en-Artois.

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais.

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, Président d'UFC Que Choisir Nord – Pas-de-Calais.

Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES, Syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais.

Monsieur Pierre GRUSZECKI, Fédération du Nord pour la Pêche et la protection du milieu aquatique.

Monsieur Pierre HOUBRON, Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Monsieur Philippe IVANIC, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Laurent LEJEUNE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France.

Monsieur Hervé REGNIEZ, Agence Française de Biodiversité du Pas-de-Calais.

Monsieur Julien TILLY, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais.

Avaient donné mandat :

Collègue des élus :

Mandataire	Mandant
Monsieur Charles BEAUCHAMP	Monsieur Jean-Pierre LEGER
Monsieur Michel BLONDEL	Monsieur Bernard DEREU
Madame Evelyne DROMART	Monsieur Philippe GORGUET
Madame Sylvie LABADENS	Monsieur Michel PRETTRE
Monsieur André LEPRETRE	Madame Annie AVE
Monsieur Frédéric NIHOUS	Monsieur Jean-Paul FONTAINE
Monsieur Jean-Claude PLU	Monsieur Pascal DEFONTE
Monsieur Gilles POULAIN	Monsieur Bruno VANDEVILLE
Monsieur Christian THIEVET	Monsieur Ernest AUCHART
Monsieur Alain WALLART	Monsieur Henri GAMEZ

Collègue des usagers :

Mandataire	Mandant
Monsieur Christian BULOT	Monsieur Edouard COURTECUISSÉ

Collègue des administrations :

Mandataire	Mandant
DDTM du Pas-de-Calais	Préfet du Pas-de-Calais
DREAL des Hauts-de-France	Préfet du Nord

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.

Monsieur Jean-Marie DHORDAIN, Adjoint au Maire de Monchecourt.

Monsieur Didier DRUBAY, Maire de Rumaucourt.

Madame Emmanuelle ESPUCHE, Assistante animatrice du SAGE de la Sensée.

Madame LESTIENNES, Sous-Préfecture de Douai.

Monsieur Daniel PHILIPPE, Adjoint au Maire de Monchecourt.

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Etaient absents, excusés :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamp.

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.

Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice-Président de la CAD.

Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.

Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.

Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger.

Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubencheul-au-Bac.

Madame Murielle ROUSSEL, Maire de Monchy-au-Bois.

Monsieur Thierry SPAS, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

Monsieur Bruno VANDEVILLE, Maire d'Arleux.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur le Président du Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Président de Nord Pas-de-Calais Tourisme, ou son représentant.

Monsieur le Président de SIDEN-SIAN (Noréade), ou son représentant.

Monsieur le Président du Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Président du Comité Hauts-de-France du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, ou son représentant.

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais, ou ses représentants.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant.

Monsieur le Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu naturel, ou son représentant.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ou son représentant.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant.

Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental du Nord de l'Agence Française de Biodiversité ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

Accueil et introduction de la réunion :

Monsieur DRUBAY est heureux d'accueillir les participants dans la salle des fêtes de RUMAUCOURT fraîchement rénovée. Il remercie Monsieur BEAUCHAMP pour l'organisation de cette nouvelle réunion de CLE et souhaite à tous une bonne soirée.

Monsieur BEAUCHAMP remercie Monsieur DRUBAY pour son accueil dans la salle des fêtes de RUMAUCOURT et remercie les participants pour leur présence. Il s'adresse aux services de l'État afin qu'ils confirment que le quorum est atteint.

Monsieur JEDELE confirme que le quorum est atteint, même s'il n'était pas nécessaire pour cette réunion.

Monsieur BEAUCHAMP salue le nombre important de participants qui reflète bien une nouvelle fois la capacité de la CLE à se réunir autour d'un enjeu capital qu'est la préservation des ressources en eau de la Vallée de la Sensée et plus largement du bassin versant de la Sensée.

Le nombre de participants reflète aussi l'importance de la réunion puisqu'il s'agit de procéder à l'élection du Président de la CLE du SAGE de la Sensée et des Présidents des 4 Commissions Thématiques.

A l'ordre du jour de la réunion il est également prévu la présentation du bilan des activités menées dans le cadre du SAGE durant l'année 2017, puis une présentation des Espèces Exotiques Envahissantes présentes sur le territoire et des impacts qu'elles font subir aux

milieux aquatiques. Monsieur Beauchamp précise qu'un certain nombre d'espèces risquent de poser des problèmes à l'avenir.

Le mandat des membres de la CLE étant arrivé à échéance au début d'année 2018, son renouvellement complet est nécessaire, ainsi que la modification de sa composition à cause notamment des conséquences des Lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Monsieur BEAUCHAMP rappelle les conséquences des lois MAPTAM et NOTRe : les intercommunalités ont vu leur périmètre évoluer, certaines ont même dû fusionner. Aujourd'hui, la situation semble stabilisée. Ainsi, la composition de la CLE a été ajustée pour que chaque intercommunalité du territoire ait un siège au sein la CLE.

Une autre conséquence majeure de ces Lois a été la dissolution, au 31 décembre 2017, de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée par les départements.

Ses missions ont aujourd'hui été reprises par le Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents, SYMEA. Ce syndicat porte l'élaboration du SAGE de la Sensée. Il devait par conséquent aussi faire partie de la CLE du SAGE de la Sensée.

Deux syndicats ont été retirés de la CLE : le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA) n'ayant plus de compétence dans le domaine de l'eau, et le Syndicat des Faucardements de la Sensée qui a été dissout.

Les mêmes lois ont mis fin à l'engagement des départements dans le domaine de l'eau, par conséquent les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-calais ont dû prononcer la dissolution de l'Institution interdépartementale qu'ils avaient créée en 1988 pour réaliser les études et les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP remercie l'ensemble des conseillers généraux et départementaux du Nord et du Pas-de-Calais qui ont œuvré au sein de cette Institution et décidé de réaliser les études et les travaux nécessaires à la préservation des milieux aquatiques du bassin de la Sensée. Il rappelle le curage des étangs de HAMEL, TORTEQUESNE et LECLUSE, la création du décanteur de TORTEQUESNE, l'élaboration du SAGE de la Sensée, l'étude hydraulique globale, ... le montant des études et des travaux réalisés par l'Institution, et par conséquent financés en partie par les départements, s'élève à plus de 5 millions d'euros. L'engagement financier des départements n'a pas été neutre et a participé à la sauvegarde des étangs de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP cite parmi les élus départementaux dévoués Sylvie LABADENS, Evelyne DROMART, et Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, qui sont toujours impliquées pour le territoire en tant que membres de la CLE, et présentes pour deux d'entre elles à la réunion.

Monsieur BEAUCHAMP cite aussi Pierre GEORGET qui fut également membre du conseil d'administration de l'Institution. Pierre GEORGET continue de s'engager dans la sauvegarde de la vallée puisqu'en qualité de Président de la CC OSARTIS MARQUION, il est vigilant quant à l'opération de curage du décanteur de Tortequesne.

Monsieur BEAUCHAMP n'oublie pas de remercier l'engagement à ses côtés durant de nombreuses années de Messieurs Julien OLIVIER, Martial STIENNE, et Jean-Claude HOQUET.

Pour les derniers membres arrivés au sein de la CLE, il retrace l'historique des programmes d'études et de travaux menés sur le bassin de la Sensée afin de bien comprendre où le SAGE en est en décembre 2018, le chemin qu'il reste encore à parcourir, et les objectifs à atteindre.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que l'urgence est là et que le territoire de la Sensée est affecté par de multiples dégradations et pressions. En effet, des inondations et des coulées de boues ont lieu dorénavant trop régulièrement sur le territoire et l'ampleur des événements fait à chaque fois craindre le pire. Fort heureusement sur le bassin de la Sensée, il n'y a pas eu de victime, mais avec le changement climatique, les événements seront plus fréquents, plus intenses et sans doute encore plus dévastateurs.

Monsieur BEAUCHAMP présente l'évolution du programme construit par les membres de la CLE pour le territoire de la Sensée et met en avant son caractère indispensable compte tenu des problématiques très diverses touchant le bassin et des enjeux qui en découlent. Ce programme avait tout d'abord été initié avec le Contrat de Rivière Sensée, réalisé de 1992 à 2001, qui avait permis de curer les étangs de HAMEL, TORTEQUESNE et LECLUSE et de créer le décanteur de TORTEQUESNE.

Puis, ce programme s'est poursuivi avec le SAGE de la Sensée engagé à partir de 2001 avec la mise en place de la CLE en 2004 et le démarrage des réunions.

Monsieur BEAUCHAMP souligne le nombre important de travaux menés depuis 2004 dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Sensée. Il cite entre autre les nombreuses études menées avec la coopération d'étudiants sur les thèmes des zones humides, des barrages, de la qualité des eaux, de l'histoire de la vallée de la Sensée.

Des travaux ont aussi associé le monde scolaire. A la demande de l'Institution, l'association MNLE Sensée présidée par Gustave HERBO a délivré pendant 5 années consécutives plus de 20 jours par an d'animations à destination des écoles primaires dans le cadre du SAGE. Les collégiens ont été également amenés à participer aux travaux de l'Institution, le logo du SAGE a été dessiné par l'un d'entre eux dans le cadre d'un concours scolaire.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle aussi que sans le SAGE de la Sensée, le territoire ferait partie des oubliés des études du canal Seine Nord Europe.

Même si des garanties sont données par la Société du Canal Seine-Nord-Europe, la CLE doit poursuivre sa mission de veille et de suivi des travaux du canal afin de s'assurer que ce canal impacte le moins possible le bassin de la Sensée. La CLE s'est réunie le 16 octobre 2018 pour prendre connaissance des résultats des études hydrauliques. Une centaine de personnes étaient présentes, c'est dire que les attentes et les inquiétudes également vis-à-vis du canal sont grandes.

Monsieur BEAUCHAMP met ensuite en avant les nombreux projets menés, issus de la collaboration avec les collectivités et structures partenaires : le plan de restauration de la Lugy mené avec la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais avec le soutien de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION, ou encore les études visant à prévenir et gérer les

inondations du Douaisis, menées en partenariat avec la CAD, la CC OSARTIS MARQUION, la CUA et les VNF.

Monsieur BEAUCHAMP termine en citant la réalisation de l'étude hydraulique globale dont le montant final atteint quasiment le million d'euros, qui aura duré 8 années, de 2003 à 2011, avec la condition imposée en 2000 que cette étude serve de base de travail au SAGE de la Sensée.

Le Comité de Rivière réuni le 22 décembre 2000, en présence des Présidents des Conseils Départementaux et du Président du Conseil Régional, avait aussi décidé que la maîtrise d'ouvrage des travaux définis par l'étude hydraulique serait à la charge des collectivités et intercommunalités localement compétentes, avec le soutien des Départements et de la Région à l'époque.

Aujourd'hui, aux travaux préconisés par l'étude s'ajoutent ceux de la Directive Cadre sur l'Eau qui demande que le bon état écologique des cours d'eau soit atteint en 2027.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la décision du Comité de Rivière quant à la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'étude hydraulique a été prise dans un cadre ayant fortement évolué depuis 2000, avec la réforme des collectivités, les fusions des intercommunalités et des situations budgétaires très tendues obligeant à recentrer les priorités.

Les lois confient aujourd'hui aux intercommunalités la compétence GEMAPI, gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations. Les intercommunalités ont aussi choisi de conserver cette compétence et de ne pas la confier au SYMEA.

L'enjeu des préconisations de l'étude hydraulique vise la reconquête hydraulique et écologique du territoire. Ces préconisations relèvent de la compétence GEMAPI et par conséquent de la responsabilité des intercommunalités, ce qui n'était pas le cas en 2000. C'est sur la base des informations et des conclusions délivrées par l'étude hydraulique que l'état des lieux du SAGE a ainsi pu être élaboré et validé par la CLE. L'étude a aussi permis d'alimenter le document fixant les objectifs du SAGE, appelé le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau. Ce Plan d'Aménagement et de Gestion Durable a été validé par la CLE le 24 novembre 2016. Il sera prochainement soumis à une enquête publique, chaque citoyen aura ainsi l'occasion d'émettre un avis sur les documents du SAGE.

Monsieur BEAUCHAMP énonce l'objectif de l'approbation du SAGE de la Sensée par arrêté préfectoral en 2019, afin que très rapidement, avec les collectivités compétentes, il soit possible d'engager les travaux nécessaires.

Monsieur BEAUCHAMP répète que les intercommunalités ont conservé la compétence GEMAPI et ne l'ont pas déléguée au SYMEA. La CC OSARTIS MARQUION a délégué au SYMEA uniquement et ponctuellement la maîtrise d'ouvrage des travaux de curage du décanteur de Tortequesne.

L'Institution s'était engagée à assurer le curage et l'entretien du décanteur de Tortequesne, tant que les causes de l'envasement n'étaient pas résolues. Son successeur, le SYMEA, s'est également engagé à mener à bien cette opération.

Monsieur BEAUCHAMP énumère les étapes administratives du projet de curage : l'opération nécessite une autorisation préfectorale au titre de la Loi sur l'Eau. L'enquête

publique aura lieu en janvier, les travaux pourront être menés à partir de juillet 2019, à l'issue de la période de reproduction des poissons s'étalant de janvier à juillet.

Les engagements de la CLE sont donc tenus avec ces deux projets, le SAGE et l'opération de curage du décanteur, même si les chemins pour y arriver sont relativement et fréquemment semés d'embûches, administratives essentiellement.

Monsieur BEAUCHAMP avertit qu'une fois le SAGE adopté, il faudra mettre en œuvre ses préconisations, ainsi que celles de l'étude hydraulique. Des réunions avec les intercommunalités et le SYMEA seront tenues pour présenter les mesures et déterminer leurs modalités de mise en œuvre. Les 6 prochaines années seront donc consacrées à la réalisation du programme d'actions. Au terme de ces 6 années, il faudra tirer le bilan des travaux et réviser le SAGE pour l'adapter et l'ajuster aux nouveaux enjeux.

Monsieur BEAUCHAMP remercie les membres de la CLE pour la confiance qu'ils lui accordent depuis 2004 et annonce qu'il se porte à nouveau candidat pour assurer la présidence de la CLE durant les six prochaines années.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur Julien JEDELE de la DDTM du Pas-de-Calais qui se charge du bon déroulement de l'élection du Président de la CLE, puis à Céline BLIN qui présente le fonctionnement des Commissions Thématiques et le rapport d'activité de l'année 2017, et enfin à Emmanuelle ESPUCHE qui présente les espèces exotiques envahissantes présentes sur le bassin versant de la Sensée,

La présentation est jointe en annexe.

Point n°1 : Election du Président de la CLE

Monsieur JEDELE dirige l'élection du Président de la CLE.

Monsieur JEDELE rappelle que le mandat du Président dure 6 ans avec une échéance en début d'année 2018. Le temps que les délibérations soient récupérées, l'arrêté a été publié le 26 septembre 2018. Le renouvellement de la CLE signifie de nouvelles élections.

Le mode d'élection choisi par la CLE est un vote à main levée.

Monsieur JEDELE demande si une autre candidature que celle de Monsieur BEAUCHAMP est proposée. En l'absence d'objections, il demande qui vote pour Monsieur Charles Beauchamp.

A l'issue du premier tour, Monsieur Charles BEAUCHAMP a été réélu Président de la CLE à l'unanimité, avec 24 voix sur 24.

A l'issue du vote, **Monsieur BEAUCHAMP** remercie Monsieur JEDELE pour le pilotage de l'élection. Il renouvelle ses remerciements pour la confiance que les membres lui accordent à nouveau en lui confiant la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP souligne le travail mené avec les membres de la CLE depuis 2004 avec une recherche permanente de consensus et d'efficacité pour une juste représentation

locale, territoriale et politique. Il met en avant l'avancée du dossier SAGE Sensée, un dossier difficile. Le travail qui attend les membres de la CLE est encore important pour la reconquête et la protection hydraulique et environnementale de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP récapitule les grandes étapes à venir pour le SAGE de la Sensée : au début de l'année 2019, le SAGE sera approuvé par le public, puis par l'autorité préfectorale. Ensuite, la CLE participera à la mise en œuvre du SAGE afin que très rapidement s'engagent les travaux de préservation et de restauration des milieux.

Monsieur BEAUCHAMP annonce la poursuite de la réunion avec le second point à l'ordre du jour.

Point n° 2 : Désignation des Présidents des Commissions Thématiques

Monsieur BEAUCHAMP invite les participants à procéder à la désignation des présidents des Commissions Thématiques. Il rappelle qu'en 2004, 4 commissions ont été créées. Elles constituent des groupes de travail ouverts à tous ceux qui veulent s'investir dans la protection du territoire.

Céline BLIN revient sur le fonctionnement des Commissions Thématiques. Elle rappelle que le Président d'une commission thématique doit être membre de la CLE et d'un des trois collèges qui la composent. Le Président d'une Commission Thématique est le relais auprès de la CLE sur ce qui a été discuté en réunion de commission, les attentes de chacun et les questionnements sur la problématique liée à la commission.

Une réunion de Commission Thématique rassemble en moyenne 20 à 30 personnes. Durant la rédaction du SAGE, les Commissions Thématiques se sont réunies 2 à 3 fois par an. Ce nombre de réunions s'est réduit depuis que le document du SAGE est passé en phase d'approbation. Le choix du lieu des réunions dépend du territoire du président de la Commission Thématique mais il est également possible de se déplacer pour des visites par exemple.

Élection du Président de la Commission Thématique n°1 « Gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

Monsieur BEAUCHAMP annonce pour commencer l'élection du Président de la Commission Thématique n°1 « Gestion et protection de la ressource en eau souterraine ».

Céline BLIN présente les thèmes abordés lors de cette commission.

Monsieur BEAUCHAMP évoque Monsieur Gérard DUE, Maire de Croisilles et Président de la Communauté de Communes du Sud Artois, ayant été président de cette commission depuis sa mise en place en 2004. Monsieur DUE avait présidé également un groupe de travail spécifique mis en place au sein de cette commission, le Comité de suivi des captages. Il précise que le territoire accueillant beaucoup de captages, il faut rester vigilant afin de garder la qualité d'eau existante, qui est reconnue sur le bassin versant et attire les marchands d'eau intéressés.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que Monsieur Gérard DUE est particulièrement sensible aux problématiques environnementales, et aux dégradations de la qualité des ressources en eau. Il a d'ailleurs, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Sud Artois, accepté rapidement de porter la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux nécessaires à la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues qui touchent la commune de Saint Léger.

Gérard DUE n'étant plus membre de la CLE, il ne peut pas être candidat à la présidence de la Commission. **Monsieur BEAUCHAMP** le remercie de son engagement durant toutes ces années.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt, ne pouvait être présent à la réunion mais a fait acte de candidature pour assurer la présidence de la Commission Thématique N°1. Délégué à l'assainissement au sein de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, délégué à NOREADE et Vice-Président du Siaved (Syndicat inter arrondissement de valorisation et de traitement des déchets), Monsieur SAVARY est très sensible aux problématiques de pollution de la qualité des eaux et attaché à la préservation des ressources en eau.

Monsieur BEAUCHAMP précise n'avoir reçu aucune autre candidature que celle de Monsieur SAVARY. Il demande par conséquent à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, **Monsieur BEAUCHAMP** soumet la candidature de Monsieur SAVARY à l'avis de l'assemblée. Aucune opposition et aucune abstention n'est manifestée. A l'unanimité, Monsieur SAVARY est désigné Président de la Commission Thématique N°1.

Élection du Président de la Commission Thématique n°2 « cours d'eau et milieux aquatiques »

Monsieur BEAUCHAMP annonce ensuite l'élection du Président de la Commission Thématique n°2 « cours d'eau et milieux aquatiques ».

Céline BLIN présente les thèmes abordés lors de cette commission.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que Monsieur Gilles POULAIN, a été président de cette commission depuis sa mise en place en 2004. Cette commission est la plus importante en nombre d'inscrits puisqu'elle compte plus de 120 membres, et Monsieur POULAIN s'est fortement impliqué.

Monsieur BEAUCHAMP informe que Monsieur POULAIN a fait acte de candidature pour reconduire sa présidence de la Commission Thématique N°2. Monsieur POULAIN est Maire de Brunémont, une commune située au cœur de la vallée de la Sensée, entourée de marais, de fossés, de cours d'eau et de canaux. Il connaît donc très bien les enjeux de l'eau, et il est aussi particulièrement vigilant quant à l'arrivée du canal Seine Nord, l'étang de Brunémont subissant déjà des variations du niveau d'eau à cause de la navigation sur le canal de la Sensée. Il n'est donc pas sans inquiétude concernant les travaux du canal Seine Nord Europe.

Aucune autre candidature que celle de Monsieur POULAIN n'ayant été reçue, **Monsieur BEAUCHAMP** demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, **Monsieur BEAUCHAMP** soumet la candidature de Monsieur POULAIN à l'avis de l'assemblée. Aucune opposition et aucune abstention n'est manifestée. A l'unanimité, Monsieur POULAIN est désigné Président de la Commission Thématique N°2.

Élection du Président de la Commission Thématique n°3 « érosion des sols »

Monsieur BEAUCHAMP annonce ensuite l'élection du Président de la Commission Thématique n°3 « érosion des sols ».

Céline BLIN présente les thèmes abordés lors de cette commission.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint Léger a été président de la Commission Thématique n°3 depuis sa mise en place en 2004 mais qu'il n'a pas fait acte de candidature pour reconduire sa présidence.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'implication de Monsieur BLONDEL, particulièrement sensible à la problématique de l'érosion des sols, sa commune étant touchée régulièrement par des coulées de boues et par des événements d'envergure et catastrophiques se produisant tous les 25 à 30 ans.

Monsieur BLONDEL a donc à cœur de voir se résoudre ces problèmes de coulées de boues sur son territoire et sur l'ensemble du bassin versant. L'opération menée actuellement à Saint Léger sera une vitrine pour le reste du territoire. Monsieur BEAUCHAMP remercie sincèrement M. BLONDEL pour son implication et il précise que même s'il ne présidera plus cette commission, il continue d'être membre de la CLE et de s'investir dans la lutte contre les inondations.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que Madame Evelyne DROMART, Maire de Morchies et Conseillère départementale du Pas-de-Calais, a proposé sa candidature. Evelyne DROMART a été durant de nombreuses années membre du conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale de la Sensée, par conséquent elle connaît bien les dossiers et les maîtrise parfaitement.

Monsieur BEAUCHAMP salue sa vitalité et sa verve et ajoute qu'Evelyne DROMART a son entière confiance pour présider cette commission. Il remarque que pour la première fois depuis 2004 une femme propose sa candidature pour présider une Commission Thématique. Il demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, **Monsieur BEAUCHAMP** soumet la candidature de Madame DROMART à l'avis de l'assemblée. Aucune opposition et aucune abstention ne sont exprimées par les membres de la CLE. Madame DROMART est désignée à l'unanimité Présidente de la Commission Thématique N°3.

Madame DROMART remercie les membres de la CLE pour leur confiance et explique son profond intérêt pour la problématique de l'érosion, notamment avec Monsieur le Maire de Noreuil. Traiter cette problématique lui paraît indispensable pour agir le plus vite possible.

Madame DROMART remercie l'assemblée et précise qu'elle préside cette commission au moment opportun. Elle est en plus très intéressée par cette problématique. En effet elle se souvient des pluies orageuses qui ont entraîné des coulées de boue en mai 2018 et provoqué

d'importants dégâts. Elle souhaite agir sur le sujet le plus rapidement possible. Elle met en garde ses concitoyens contre l'ampleur croissante des inondations qui risque de se renouveler.

Élection du Président de la Commission Thématique n°4 « information et sensibilisation »

Monsieur BEAUCHAMP annonce pour finir l'élection du Président de la Commission Thématique n°4 « information et sensibilisation ».

Céline BLIN présente les thèmes abordés lors de cette commission.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'historique de la Commission Thématique n°4, il rappelle que depuis 2004 cette commission a connu plusieurs présidents différents. Il y a eu au départ Monsieur Michel CARON, Maire de Bouchain, puis Monsieur Patrice BULTE, qui fut président du Syndicat des Faucardements de la Sensée. Et depuis 2012, la présidence était assurée par Monsieur Guy HECQUET, qui était également Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP remercie Monsieur HECQUET qui n'est plus membre de la CLE. Il souligne sa passion pour la vallée de la Sensée et son engagement total, puisqu'en tant que président du Syndicat des Faucardements il devait gérer la vanne de Bouchain au quotidien afin de prévenir et de gérer les inondations du secteur de Bouchain. Malgré les risques liés au réglage de la vanne, il s'est attaché à prendre cette responsabilité.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain Sous Faulx, a présenté sa candidature pour la présidence de la Commission. Wasnes au Bac et Wavrechain Sous Faulx sont régulièrement touchées par des inondations, notamment lors des orages d'été. Monsieur LEPRETRE a organisé plusieurs réunions afin de trouver collectivement des solutions. Il a bien conscience des problématiques environnementales et des enjeux de la Vallée de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP précise n'avoir pas reçu d'autres candidatures que celle de Monsieur LEPRETRE. Il demande à l'assemblée si un autre membre souhaite proposer également sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, **Monsieur BEAUCHAMP** soumet la candidature de Monsieur LEPRETRE à l'avis de l'assemblée.

Aucune opposition ni abstention ne sont exprimées par les membres de la CLE. A l'unanimité, Monsieur LEPRETRE est désigné Président de la Commission Thématique N°4.

Monsieur LEPRETRE dit connaître Monsieur HECQUET et reconnaît le travail formidable et délicat qu'il a effectué. Il souhaite un travail de fond sur l'érosion et cite un dossier en cours à ce sujet avec Monsieur le Sous-Préfet. Il promet d'être à l'écoute des uns et des autres et de faire remonter toutes les idées liées à la thématique n°4, notamment dans les moyens de communication du SAGE.

Monsieur BEAUCHAMP renouvelle ses félicitations aux Présidents des quatre Commissions Thématiques pour leur nouveau mandat et leur souhaite de mener un travail constructif et concerté au sein de leur groupe de travail respectif.

Une fiche d'inscription aux Commissions Thématiques est disponible auprès des services techniques du SyMEA à destination de l'ensemble des acteurs locaux du territoire.

Point n°3 : Présentation du rapport d'activités de 2017

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que chaque année, la CLE doit valider son rapport d'activités et le transmettre au Président du Comité de Bassin Artois Picardie et aux Préfets des départements. Il précise qu'une copie du rapport a été envoyée à l'ensemble des membres de la CLE.

Monsieur BEAUCHAMP laisse Madame BLIN présenter et détailler les travaux menés en 2017 dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP demande s'il y a des questions ou des remarques sur le rapport. Le document est validé par la CLE.

Point n°4 : Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Monsieur BEAUCHAMP explique que les Espèces Exotiques Envahissantes représentent une menace pour la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques. Les conséquences sont écologiques, sanitaires mais aussi parfois économiques. Il ajoute que de nombreuses espèces ont été recensés sur le territoire de la Sensée et elles méritent toute l'attention des membres de la CLE.

Monsieur BEAUCHAMP précise que Madame ESPUCHE, nouvellement arrivée au sein du SyMEA pour seconder Madame BLIN, va présenter ces espèces, leur localisation, les impacts qu'elle génère et les solutions, s'il y en a, pour limiter leur propagation voire les éliminer. Il cite le cas de l'hydrocotyle fausse-renoncule qui a été retrouvée sur l'étang de Lécluse et qui se développe rapidement à la surface.

Emmanuelle ESPUCHE explique qu'une EEE est une espèce introduite par l'Homme, qui prolifère sur un territoire qui n'est pas celui d'origine de l'espèce. Une EEE peut avoir des impacts écologiques, comme la compétition avec une espèce endémique ou le déséquilibre d'un écosystème, économiques, comme l'envahissement des berges par un végétal nuisant à des activités de chasse ou de pêche, et sanitaires, avec l'exemple des maladies véhiculées par des espèces exotiques.

Une espèce exotique devient envahissante en quatre étapes :

L'introduction : l'espèce arrive sur un territoire dont elle n'est pas originaire,

L'acclimatation : l'espèce survit sur ce nouveau territoire,

La naturalisation : l'espèce arrive à se reproduire sur ce nouveau territoire,

L'expansion : l'espèce colonise le territoire.

Emmanuelle ESPUCHE rappelle que les acteurs de la gestion des EEE se trouvent à toutes les échelles du territoire, qu'ils sont nombreux et variés : Agence Française de la Biodiversité, ONCFS, Services de l'État, Fédérations de chasse, de pêche, Conservatoires Botaniques, Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Centres de recherche, société civile,... De 37 espèces préoccupantes, la liste établie au niveau européen est passée à 49.

Emmanuelle ESPUCHE informe qu'il existe sur le bassin versant de la Sensée des espèces exotiques envahissantes bien implantées ou en cours d'implantation. Leur arrivée est favorisée par des voies d'échanges de plus en plus nombreuses : canaux, routes, aéroports... La gestion de ces EEE peut s'effectuer de différentes manières : par l'arrachage manuel ou mécanique, la compétition biologique avec l'introduction d'un prédateur naturel, le piégeage, la pêche, la chasse... Il paraît indispensable de communiquer sur ces espèces afin de les faire connaître à un large public. La sensibilisation et les retours d'expériences sont essentiels pour une meilleure connaissance des EEE et pour réaliser les choix de gestion les plus pertinents possibles.

Monsieur BEAUCHAMP demande s'il y a des questions.

Monsieur NIHOUS souligne l'importance d'une communication dans les animaleries, les magasins de pêche, de chasse. Il prend l'exemple du silure, qui fut introduit pour la pêche sportive mais impacte aujourd'hui fortement les cours d'eau. Il suggère l'idée d'une distribution de flyers à l'ouverture de la pêche.

Emmanuelle ESPUCHE cite les actions de communication non négligeables des Fédérations de pêche dans la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Monsieur BULOT soulève la problématique des frelons asiatiques.

Céline BLIN précise que la présentation ciblait uniquement des EEE des milieux aquatiques présentes sur la Sensée.

Monsieur GRUSZECKI précise que toutes les EEE sont répertoriées dans l'arrêté préfectoral affiché en mairie et envoyé à tous les Présidents de Fédérations de pêche qui la transmettent lors des assemblées générales. Depuis deux ans, la Fédération de pêche du Nord édite un guide sur les EEE. Il informe que le transport des écrevisses américaines et des perche soleil est bien interdit.

Conclusion de la réunion

Monsieur BEAUCHAMP clôture la réunion en annonçant qu'à l'issue de l'enquête publique et de la transmission du rapport du commissaire enquêteur, la CLE se réunira de nouveau pour prendre connaissance des avis et des remarques formulées et pour éventuellement modifier voire ajuster les documents, si nécessaire.

Il remercie une nouvelle fois les membres de la CLE pour leur participation et la confiance qu'ils lui accordent à nouveau et remercie Monsieur DRUBAY pour son accueil. Il souhaite à